

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Rebiha Madaoui](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b20e4a4040e9d2b0a4a78aba>

Date d'obtention : 2021-10-29 14:25:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

à la base c'est une entente qui a été mise entre la commission scolaire, les policiers et les procureurs. que je doit aussi avoir fait cette formation et intervenir dans des écoles secondaires avec les adolescents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans mes futurs interventions je me sens plus outillée pour faire face à des situation en lien avec le sextage. En effet j'utiliserai directement le protocole de trousse d'intervention sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

C'est ne jamais chercher à voir le contenu de l'appareil électronique d'un élève pour ne pas compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et briser le lien de confiance.